



S V B T
Schweizerischer Verband für
Bildung in Tierpflege

A S F S A
Association Suisse pour la
Formation en Soins Animaliers

Gardien(ne)s d'animaux
Orientation Animaux de compagnie
Année scolaire 2022/2023

Cours interentreprises III

Programme

Introduction aux cours interentreprises (CIE) de gardien / gardienne d'animaux CFC

Outre les deux premiers piliers que sont la formation dans les entreprises et les écoles professionnelles, les CIE de gardien / gardienne d'animaux constituent le troisième pilier de la formation professionnelle initiale.

Les CIE donnent aux participants une vue d'ensemble des différentes orientations et font office d'introduction à la profession (acquisition du savoir-faire de base).

La participation des personnes en formation est obligatoire, en vertu de l'ordonnance sur la formation de gardien / gardienne d'animaux CFC. Il s'agit de participer à tous les cours et d'atteindre tous les objectifs de prestations pour être autorisé à suivre la procédure de qualification (PQ). Les formateurs sont responsables d'informer les participants ainsi que leurs représentants légaux (art. 8 du règlement CIE)

Les frais de cours sont assumés par les entreprises formatrices (art. 13 du règlement CIE).

Si le participant est absent un jour de cours, il doit le rattraper à ses frais. De plus, son absence sera signalée à l'office de la formation professionnelle. Si un certificat médical est présenté, le cours peut toutefois être rattrapé gratuitement. Dans un tel cas, aucune notification n'est faite à l'office de la formation professionnelle. Les personnes en formation doivent annoncer personnellement tout retard au responsable du CIE. Les coordonnées de la personne en question sont indiquées dans le programme.

Les participants qui ont plus de 15 minutes de retard et qui ne se sont pas excusés ne sont plus autorisés à assister au CIE. Ils doivent rattraper le CIE l'année suivante, à leurs frais.

Si un participant souhaite quitter le CIE plus tôt que prévu, il doit fournir une confirmation écrite ; cela sera signalé à l'entreprise formatrice.

Sur place, le règlement doit impérativement être respecté. De même, il faut se comporter correctement durant le CIE. Les responsables peuvent si nécessaire prendre les mesures qui s'imposent. Voici les mesures disciplinaires possibles :

- renvoi (oral)
- En cas de faute répétée : renvoi du cours avec notification à l'entreprise formatrice
- Rattrapage du jour de cours aux frais du participant

Le contenu des CIE se base sur le plan de formation de gardien / gardienne d'animaux CFC et couvre les objectifs de prestations fixes.

Les objectifs de prestations suivants sont valables pour tous les CIE :

| | |
|-------|---|
| 3.5.1 | Respecter les prescriptions de fonctionnement des installations, machines et appareils de l'entreprise. |
| 3.5.2 | Aborder les différends apparaissant dans l'entreprise avec objectivité. |

| | |
|---------------------------|--|
| Thème | Exploitation d'une pension pour animaux ou d'un Refuge Détenue respectueuse Transport |
| Date | Jeudi, 29 septembre 2022 |
| Lieu | pour la théorie le matin : Hôtel le Manoir, Grand-Rue 33, 1627 Vaulruz pour l'après-midi : Oasis des Vétérans, La Joux des Ponts 75, 1627 Vaulruz |
| Responsable | Matthieu Torche, 079 270 06 75 |
| Intervenant | Daniel Fontana (Fontana Dog Consulting) Matthieu Torche |
| Repas | Restaurant sur place ou pique-nique amené par les participants |
| Matériel à prendre | De quoi prendre des notes |

Programme

| | |
|---------------|---|
| 08.30 – 09.45 | Partie théorique sur le gardiennage des chiens en pension ou refuge |
| 09.45 – 10.00 | Pause |
| 10.00 – 11.30 | Administration d'une pension ou d'un refuge |
| 11.30 – 13.30 | Pause repas – rdv à 13h30 devant l'Oasis des Vétérans |
| 13.30 – 15.00 | Visite du refuge, explications des aménagements conformes aux besoins |
| 15.00 – 16.00 | Théorie + pratique sur le transport en voiture des animaux de compagnie |
| 16.00 – 16.30 | Mise en commun de la journée |

Objectifs de prestations (selon le plan de formation de gardien/gardiennage d'animaux CFC)

| | |
|------------|--|
| 3.5.2 K2 | Expliquer les principales caractéristiques des matériaux utilisés pour la construction d'enclos. |
| 5.1.2 K3 | Débattre des différends apparaissant dans le cadre professionnel de manière objective. |
| 5.2.3 K2 | Présenter des observations dignes d'intérêt ou exceptionnelles relatives à des animaux sous forme d'un bref exposé.. |
| 6a.1.7 K4 | Expliquer la manipulation correspondant à la situation et au comportement de l'animal (chat). |
| 6a.1.8 K5 | Aménager un logis modelé conforme aux besoins. |
| 6a.2.3 K3 | Capturer et immobiliser des animaux pour un traitement en adaptant la méthode utilisée au comportement de chaque animal. |
| 6a.2.4 K5 | Planifier les soins corporels à prodiguer aux animaux de compagnie et y procéder en suivant les instructions. |
| 6a.2.10 K1 | Énumérer les produits pour entretenir le pelage du chien. |
| 6a.2.11 K3 | Procéder au bain et au séchage des chiens. |
| 6a.2.12 K3 | Mettre une muselière à un chien agressif. |
| 6a.4.7 K3 | Expliquer les mesures de sécurité pour le transport en voiture des animaux de compagnie. |

Thème **La Législation sur les chiens et les chiens dit-dangereux**

Date **Jeudi, 13 octobre 2022**

Lieu **Théorie et Pratique: Amicale Cynologique de Marly, Le Ferrâdzo 2, 1723 Marly**

Responsable Matthieu Torche, 079 270 06 75

Intervenant Daniel Fontana (Fontana Dog Consulting)
Matthieu Torche

Repas Pique-nique apporté par chaque participant

Matériel à prendre De quoi prendre des notes

Programme

| | |
|---------------|--|
| 08.25 | Rdv sur le terrain de l'Amicale Cynologique de Marly |
| 08.30 – 12.00 | Théorie |
| 12.00 – 13.30 | Pause repas sur place (pique-nique apporté par chaque participant) |
| 13.30 – 16.30 | Partie pratique sur le terrain |
| 16.30 – 17.00 | Mise en commun de la journée |

Objectifs de prestations (selon le plan de formation de gardien/gardiennne d'animaux CFC)

| | |
|-----------|--|
| 1.5.1 K4 | Analyser, consigner et classifier des comportements selon des critères qualitatifs et quantitatifs, des circuits fonctionnels et la fréquence d'éléments relatifs au comportement. |
| 1.5.3 K2 | Présenter des modifications de détention animale destinées à éviter ou corriger un comportement anormal. |
| 6a.1.6 K5 | Analyser le comportement de défense des animaux et montrer les conséquences de leur tendance à attaquer. |
| 6a.1.7 K4 | Expliquer la manipulation correspondant à la situation et au comportement de l'animal. |

Thème **Reproduction, animaux difficiles, diètes médicales, euthanasie et prescriptions légales dans la pratique vétérinaire**

Date **Jeudi, 3 novembre 2022**

Lieu **Refuge de la SPA La Côte, Chemin du Bouchet 20, 1260 Nyon**

Responsable Matthieu Torche, 079 270 06 75

Intervenant Dr. Anne-Charlotte Aimé
Dr. Jean-Luc Charbon
Morgane Hofer
Matthieu Torche

Repas Pique-nique amené par chaque participant

Matériel à prendre De quoi prendre des notes

Programme

| | |
|---------------|--|
| 08.45 | Rdv devant la Spa de Nyon |
| 09.00 – 11.00 | Introduction théorique sur les animaux difficiles et les diètes médicales |
| 11.00 – 12.00 | 2 postes pratiques |
| 12.00 – 13.00 | Pause repas |
| 13.00 – 15.30 | Introduction théorique sur la reproduction des animaux de compagnie et identification des symptômes de maladies + euthanasie et prescriptions légales dans la médecine vétérinaire |
| 15.30 – 15.45 | Pause |
| 15.45 – 16.45 | 2 postes pratiques : 1. Examen clinique d'un chien, chat ou rongeur 2. Catégories de chiens et de chats, explications et jeu |
| 16.45 – 17.00 | Mise en commun et évaluation de la journée |

Objectifs de prestations (selon le plan de formation de gardien/gardienne d'animaux CFC)

| | |
|-----------|---|
| 4.3.1 K2 | Discuter les directives légales concernant l'anesthésie et l'euthanasie des animaux avec des exemples concrets. |
| 5.2.3 K2 | Présenter des observations dignes d'intérêt ou exceptionnelles relatives à des animaux sous forme d'un bref exposé. |
| 6a.1.7 K4 | Expliquer la manipulation correspondant à la situation et au comportement de l'animal. |
| 6a.1.8 K5 | Aménager un logis modèle conforme aux besoins. |
| 6a.2.3 K4 | Planifier les soins corporels à prodiguer aux animaux de compagnie et y procéder en suivant les instructions. |